



# ***Fiches d'informations globales pour le contact-tracing***

*Mise à jour : 01/06/2021*

## Fiche – Terminologie (1)

La COVID-19	« La maladie » => féminin.
Le SARS-COV2	Le virus, le coronavirus.
RT-PCR ou PCR	Test cher et très sophistiqué qui recherche le génome du virus (bâtonnet dans le nez) après transformation de l'ARN en ADN et amplification.
Sérologie	Recherche les anticorps témoins d'une infection passée (prise de sang). Aucun intérêt pour le <i>contact-tracing</i> .
Tests salivaires	Recueil de salive (glaise) + méthode PCR ensuite : résultats en 24 heures. Il faut savoir cracher !
TROD (test rapide d'orientation diagnostique) TDR (test de diagnostic rapide)	Tests antigéniques : bâtonnet dans le nez, résultat en 30 minutes. Beaucoup moins fiables que tests PCR : recherche du virus (risque de faux négatifs et de faux positifs). À La Réunion, préférer les tests PCR facilement obtenus.
Auto-test	Disponibles en pharmacie. Prélèvement a faire soi même a la maison : si négatif, continuer d'appliquer les gestes barrière / si positif, a confirmer par une PCR. Déploiement prévu dans les lycées courant mai 2021.

## Fiche – Terminologie (2)

<b>CAS</b>	Personne porteuse de la COVID-19 testée positive par RT-PCR / TDR / TROD ou avec une imagerie TDM très évocatrice ( <i>verre dépoli</i> ). Attention : toute personne déjà testée positive il y a plus de 2 mois est considérée comme possible ré-infestation, doit être isolée et ses contacts tracés.
<b>CONTACT</b>	Personne ayant été en relation à risque avec un CAS. « Ne plus dire CAS CONTACT », sauf si déjà testée positive il y a moins de 2 mois.
<b>Relation, contexte ou situation à risque</b>	Ne plus dire « le CONTACT a été en CONTACT avec le CAS CONTACT ».
<b>ISOLEMENT</b>	Ne plus parler de quarantaine, de septaine, de quatorzaine, mais d'ISOLEMENT pendant un certain nombre de jours.

## Fiche – Terminologie (3)

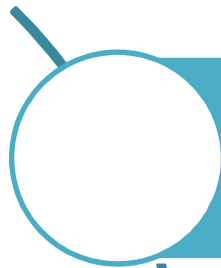
<b>Virus variant ou variante</b>	<b>Virus qui a muté et qui est plus contagieux, passant beaucoup plus facilement d'une personne à une autre, si les gestes barrières ne sont pas respectés :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- masque FFP2, chirurgical ou en tissu AFNOR de type 1 (ne plus utiliser les masques faits à la maison).</li><li>- Distance de sécurité de 2 mètres.</li></ul>
<b>Variant Britannique (V1)</b>	<b>Très présent dans le monde (80 % en métropole)</b>
<b>Variant sud-africain (V2) 20H/501Y.V2</b>	<b>Très présent à la Réunion (70 %), Mayotte (70 %), Comores</b> <b>Risque d'échappement immunologique.</b>
<b>Variant brésilien 20J/501Y.V3</b>	<b>642 cas à la Réunion.</b> <b>Risque d'échappement immunologique.</b>
<b>Variant indien B.1.617</b>	<b>Pas encore identifié à La Réunion mais à surveiller</b>

# Fiche info – Qui est contact ?

## *Santé publique France (21/01/2021)*

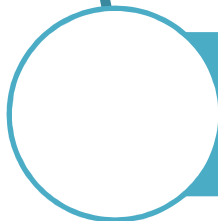
Un CAS génère des CONTACTS s'il y a eu une situation à risque.

Il n'y a pas de situation à risque s'il y a eu une protection efficace :



Hygiaphone ou autre séparation physique (vitre).

Attention : la simple plaque de plexiglass n'est pas considérée comme protection efficace.



Masque chirurgical ou FFP2 ou tissu AFNOR de type 1 porté par le CAS **ET/OU** le CONTACT.



Attention : les masques faits à la maison ne sont plus « autorisés » en raison de leur faible protection contre les variantes.

# Fiche info – Qui est CONTACT ?

*Santé publique France (21/01/2021)*



**S'il n'y a pas eu de protection efficace :**

**Yeah!**

- ✓ **PARTAGE**
  - du **même lieu de vie** que le CAS.
  - d'un **événement commun** (repas, fête de famille...)
  - d'un **espace confiné** (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel...)
  - Elève ou enseignant de la **même classe scolaire** (enseignement primaire, secondaire et supérieur à différencier...)
- ✓ **FACE A FACE** à moins de **2 mètres** sans masque, quelle que soit la durée (conversation, accolade, embrassade, repas...).
- ✓ **SOINS** : Actes **d'hygiène, de soins ou d'esthétique**.
- ✓ **Attention** : **Avoir été vacciné, n'empêche pas d'être considéré comme CONTACT** (*MINSANTE n°2021-23 du 12/02/2021*) : **isolement strict et test à J0 et J7**

# Fiche info – Qui n'est pas CONTACT ?

## *Santé publique France (21/01/2021)*



**Nay!**

- **Toutes les autres situations de rencontre.**
- **Personnes croisées dans l'espace public** de manière fugace : ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque.
- **Tout échange ayant respecté les gestes barrières et distanciation physique (masques et > 2 mètres).**
- **Toute personne testée positive il y a moins de 2 mois,** est protégée et ne doit pas être considérée comme CONTACT. Poser directement cette question au CONTACT.
- **Attention : Avoir été vacciné n'empêche pas d'être considéré comme CONTACT (MINSANTE n°2021-23 du 12/02/2021) : isolement strict et test à J0 et J7**

## Fiche info – Période à risque (si absence de gestes barrières) pendant laquelle un CAS génère des CONTACTS

CAS  
SYMPTOMATIQUE

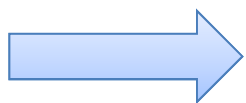
**Début période à risque = 48 heures avant le début des symptômes**

*Ex : Pour une date de début des signes (DDS) le 10/02, considérer le 8, 9 et 10/02*

CAS  
ASYMPTOMATIQUE

**Début période à risque = 7 jours avant la date de réalisation du test**

*Ex : Pour un test réalisé le 10/02 mais dont le résultat a été connu le 12/02, remonter jusqu'au 03/02.*



**Fin de la période à risque = date de la dernière rencontre (sans gestes barrières) avec le CAS.**



# Fiche info - Mesures d'isolement des CAS

CAS

Harmonisation des durées d'isolement à **10 jours pleins pour tous les CAS** quel que soit le virus :

- à partir de la date de début des symptômes\* (CAS symptomatique)
- ou de la date du premier prélèvement positif (CAS asymptomatique).

Si le CAS reste fébrile au 10<sup>ème</sup> jour, isolement maintenu 48 h après la disparition de la fièvre.

Si survenue de symptômes chez un asymptomatique pendant les 10 jours : isolement rallongé de 10 jours à partir de la date d'apparition des symptômes.

**\* Si le test ait été fait < 48 heures suivant le début des symptômes. Sinon isolement à compter de la date du test.**



C'est le médecin traitant prévenu par le CAS qui détermine la date de guérison et donc de fin d'isolement.



**Sortie d'isolement : obligation de porter un masque et de renforcer gestes barrières pendant les 7 jours suivants (sauf enfants de moins de 6 ans).**

**Il est inutile de se faire tester à nouveau !**

## **Fiche info - Dispositions renforcées pour les variants** *(DGS urgent : n°2020\_12 du 7/02/2021 / MINSANT 2021-61 du 26/04/2021)*

- **CAS variants 20I/501Y.V1, 20H/501Y.V2 ou 20J/501Y.V3 (Britannique, Sud-africain ou brésilien)**
- **Variant indien** (7 cas importés à La Réunion, non en contact avec la population réunionnaise) : rechercher un voyage en Inde dans les 14 derniers jours ou un contact avec une personne ayant voyagé en Inde dans les 14 derniers jours.

# Intervention d'une IDE pour les CAS isolés et recueil du consentement

- ✓ **Pour tous les CAS**, proposer une visite à domicile par une IDE pendant la période d'isolement (pour s'assurer que tout va bien et pour le respect de l'isolement).
- ✓ **Si le CAS accepte** : l'appelant devra recueillir son consentement (une case à cocher dans la fiche et Contact Covid).
- ✓ **C'est la Plateforme Territoriale d'Appui (PTA)** qui prendra le relai ensuite et coordonnera la mise en relation CAS /IDE volontaires de l'URPS dans les 24 heures.

# Fiche info - Mesures d'isolement des CONTACTS

Pour tous les CONTACTS (maison et hors maison)  
Test immédiatement pour déclencher  
immédiatement le *contact-tracing*.



**Le résultat négatif de ce premier test ne lève pas  
la mesure d'isolement.**

CONTACT

Tous les CONTACTS informent leurs propres  
CONTACTS (*contact warning* de seconde  
génération) pour qu'ils renforcent leurs gestes  
barrières.

Ces contacts de seconde génération ne doivent  
pas se faire tester et ne doivent pas être isolés.

# Fiche info - Mesures d'isolement des CONTACTS

CONTACT  
NON  
SÉPARÉ DU  
CAS  
(MAISON)

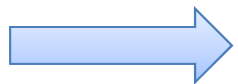
## Test PCR immédiat

- si positif, le CONTACT devient CAS
- si négatif, répéter test à **J17** ou immédiatement si symptômes.
- fin d'isolement si test PCR négatif à J7 après la guérison du dernier cas confirmé (**soit le plus souvent à J17**) et si absence de symptôme.

Adultes et enfant de plus de 6 ans qui ne seraient pas testés : isolement **jusqu'à J24**.



Enfants < 6 ans qui ne seraient pas testés : reprise des activités à **J18** en l'absence de symptômes.



**Fin d'isolement : port rigoureux masque chirurgical ou grand public de filtration > 90 % ; respect strict mesures barrières et distanciation physique les 7 jours suivants ; éviter personnes à risque de forme grave de Covid19 ; favoriser télétravail.**

# Fiche info - Mesures d'isolement des CONTACTS

CONTACT  
SÉPARÉ DU  
CAS

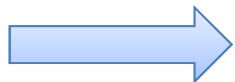
## Test PCR immédiat

- si positif, le CONTACT devient CAS
- si négatif, répéter test à J7 ou immédiatement si symptômes.
- fin d'isolement si test PCR négatif à J7 de la dernière rencontre avec le CAS et en l'absence de symptômes.

Adultes et enfants de plus de 6 ans qui ne seraient pas testés à J7 : isolement prolongée jusqu'à **J14**.



Enfants < 6 ans qui ne seraient pas testés à J7 : reprise des activités possible à **J8** en l'absence de symptômes.



Fin d'isolement : port rigoureux masque chirurgical ou grand public de filtration > 90 % ; respect strict mesures barrières et distanciation physique les 7 jours suivants ; éviter personnes à risque de forme grave de Covid-19 ; favoriser télétravail.

## Fiche info – Contact de variants ?

**Demander à l'ensemble des CONTACTS** à risque identifiés autour des porteurs de variantes de prévenir eux-mêmes (*contact-warning*) les personnes avec qui elles ont été en situation à risque depuis leur dernière exposition à risque avec le cas index (contacts de seconde génération).

**Pour celles-ci les recommandations suivantes seront proposées :**

- ✓ Renforcer mesures barrières et notamment masque grand public filtration supérieure à 90 % (AFNOR 1) ou masque chirurgical en présence d'autres personnes.
- ✓ Télétravailler dès lors que cela est possible.
- ✓ Réduire les contacts sociaux durant les 7 jours suivant.
- ✓ Réaliser un test PCR (**pas de test antigénique**) sans délai au 1<sup>er</sup> symptôme.
  
- ✓ **Attention : les CONTACTS des CONTACTS ne sont pas des CONTACTS...**

# Fiche info – Repérage des nouveaux virus variants (MINSANTE n° 2021-61 du 26/04/2021 et MINSANTE n°2021-67 )

- **CAS importé** = personne testée négative dans les 72 heures avant de prendre l'avion pour La Réunion et testée positive à J2 – J4 après son arrivée.
- **L'interroger systématiquement sur les pays visités** dans le mois précédent l'arrivée à La Réunion, avec une attention particulière pour (mais pas seulement) : **Grande-Bretagne, Afrique du Sud, Inde, Brésil, Argentine, Chili, Guyane, Qatar, Emirats-Arabes-unis, Bangladesh, Népal, Turquie, Sri Lanka et Pakistan.**
- **Si oui : informer l'ARS** afin de récupérer la souche du virus et de la faire séquencer au PIMIT (Laboratoire de l'Université à Saint-Denis).
- **Insister+++ auprès du CAS et des CONTACTS le respect de l'isolement strict** afin d'éviter la diffusion du virus variant qui est beaucoup plus contagieux.
- Engagement à respecter une quarantaine obligatoire de 10 jours après l'arrivée sur le territoire national, effectuée à domicile ou dans un lieu d'hébergement adapté et à transmettre l'adresse complète de cet hébergement. Cette quarantaine peut également être effectuée dans un lieu d'hébergement mis à disposition par l'administration. + test à J9



## **Fiche info – Repérage des nouveaux virus variants (MINSANTE n° 2021-61 du 26/04/2021 et MINSANTE n° 2021-67 du 07/05/2021)**

- **Pour tous voyageurs en provenance d'Inde, du Brésil, d'Argentine, du Chili, de Guyane, d'Afrique du Sud, Qatar, Emirat Arabes Unis, Bengladesh, Népal, Turquie, Sri Lanka, Pakistan, Barhein, Colombie, Costa Rica, Uruguay : isolement de 10 jours obligatoire dès l'arrivée sur le territoire avec contrôle aléatoires possibles par les forces de l'ordre.**
- **Vigilance pour le Royaume Unis où le variant indien circule**

## Fiche info - Délivrance de masques

### Masques pour les CAS

Délivrance masques avec mail ou SMS assurance maladie ou du résultat positif du test PCR.  
(30 masques)

### Masques pour les CONTACTS

Délivrance masques chirurgicaux sur intégration dans l'outil CC et/ou SMS PFCT AM  
(30 masques)

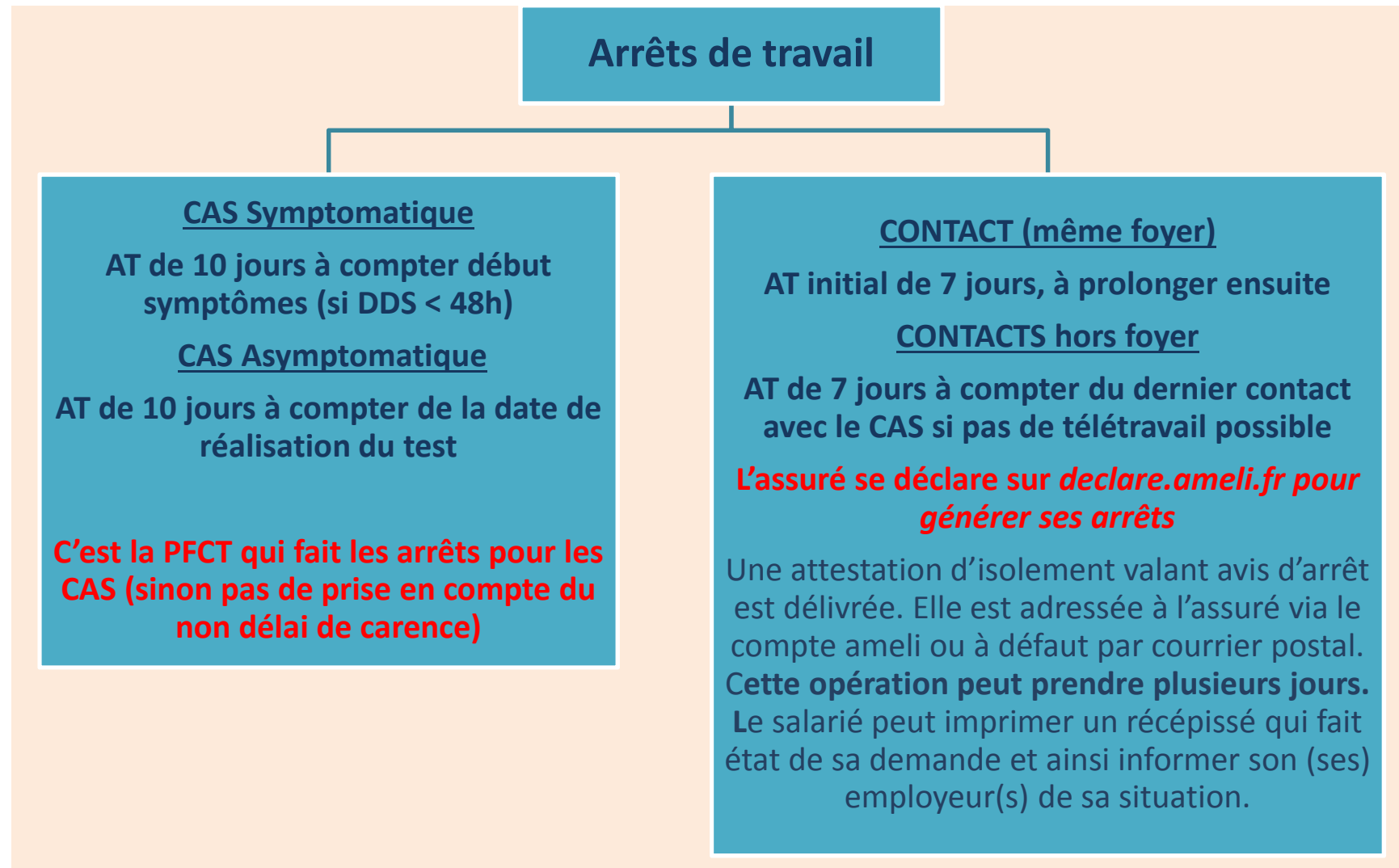
### Masques pour patients à très haut risque (non CAS, non CONTACT)

Délivrance masques chirurgicaux sur prescription  
(50 masques)

### Masques pour les personnes précaires

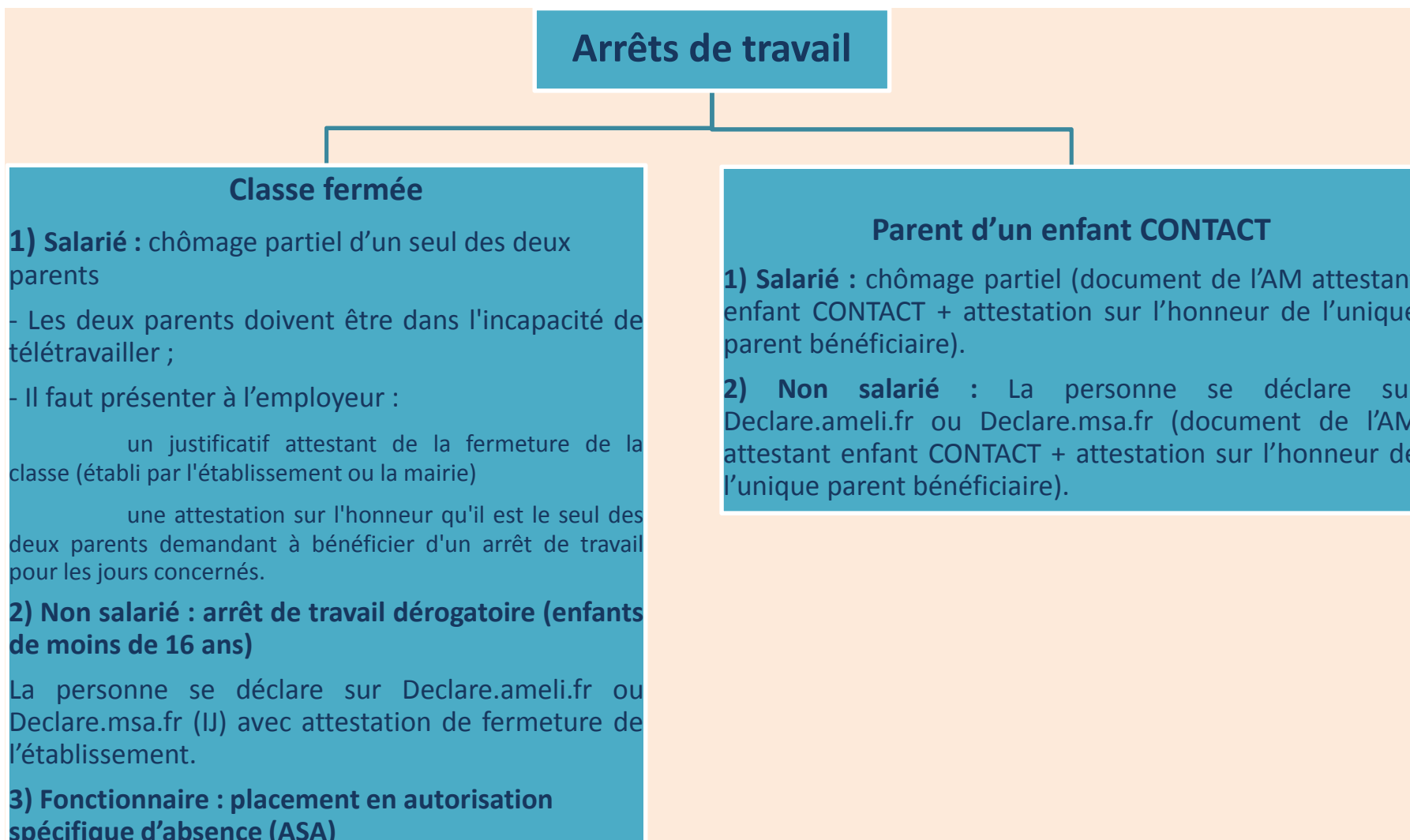
Sans prescription. Elles reçoivent gratuitement, 6 masques *grand public* par la Poste.

# Fiche info – Arrêt de travail pour les CAS et les CONTACTS



PAS DE DELAI DE CARENCE

# Fiche info – Arrêt de travail pour garde d'enfant (ne concerne qu'un seul des deux parents !)



*Si besoin, la PFCT peut délivrer des attestations d'isolement  
Si questions, appeler l'Assurance maladie : 0972 72 21 12*

## Fiche info - Personnel « soignant » (DGS Urgent 2021-17 du 16/02/2021)

Lorsque le CONTACT est un personnel participant aux soins (hôpital, soins de ville, accompagnement social et médico-social à domicile, transporteurs sanitaires, pharmacies, laboratoires) une dérogation peut être envisagée, sous réserve d'un protocole sanitaire strict.

- **CONTACT** : *pas d'éviction systématique (mesures barrières strictes, test contrôle entre J+5 et J+7 et auto-surveillance des symptômes).*
- **CAS (asymptomatique ou symptomatique)** : **éviction systématique. Il n'y a plus d'exception pour les soignants testés positifs qui doivent être isolés 10 jours comme n'importe quel cas.**

# Fiche info- Education nationale + Etablissement accueillant de jeunes enfants (EAJE)

*MINSANTE/CORRUS n°2021-62 du 26/04/2021*

- **Port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans.**
- **Si 1 élève est positif dans une classe** : fermeture de la classe pendant 7 jours à compter du dernier jour de fréquentation de l'élève (tous les élèves sont considérés comme contacts).

Evaluer les situations à risque pour le personnel (type de masque, respect du port du masque + distance physique).

# Fiche info- Education nationale + EAJE

## MINSANTE/CORRUS n°2021-62 du 26/04/2021

Situation d'un élève CAS (variant ou non), quelque soit la classe (maternelle, primaire, collège, lycée) ou crèche :

- Fermeture de la classe 7 jours à partir du dernier jour de fréquentation de l'élève. Cette éviction ne s'applique pas pour les personnels qui portent le masque en continu devant les enfants.
- Pour les personnels, le *contact-tracing* doit être effectué autour du cas pour identifier les potentiels CONTACTS à risque.
- L'élève CAS est isolé 10 jours. Pas de nouveau test à J10.
- **Enfants > 6 ans et adultes contacts** : test RT-PCR à J0 (= jour du test du CAS)\* et J7 du dernier contact pour reprise au 8<sup>e</sup> jour de la classe. Si refus de test : isolement de 14 jours
- **Enfants < 6 ans** : test recommandé immédiat et J7 mais pas obligatoire et reprise possible à J8 en l'absence de symptômes.

*\* en pratique, on a rarement le J0 donc c'est plutôt test immédiatement*

# Fiche info- Education nationale + EAJE

## *MINSANTE/CORRUS n°2021-62 du 26/04/2021*



- ATTENTION : la décision de fermeture administrative de la classe implique que les enfants de la classe n'ont pas à être saisis dans Contact Covid en tant que contacts à risque de l'enfant positif. C'est le chef d'établissement qui devra transmettre un courrier type aux parents d'élèves.
- En ce qui concerne le personnel, s'il est considéré comme contact à risque (non respect des mesures barrière), il doit être saisi dans Contact Covid et soumis à la doctrine général des contacts.



## Fiche info- VACCINATION

- Lors de l'appel d'un CAS, lui demander s'il a été vacciné (si oui, 1 ou 2 doses ? et quand ?)
- Les CAS n'ayant pas été vaccinés mais ayant un RDV prévu doivent le décaler (3 à 6 mois après l'infection).
- Les CAS ayant reçu une première dose doivent reporter la seconde dose 6 mois plus tard : ils doivent prévenir le centre de vaccination pour annuler leur RDV.

## Fiche info-Armée

- **ARS/AM** : investigation des CONTACTS familiaux et saisie dans Contact Covid.
- **Service de Santé des Armées** : investigue le milieu militaire et saisit les CONTACTS dans Contact-Covid.
- Partage régulier d'informations entre le Service de Santé des Armées et la plateforme ARS/AM.

## Fiche info- PCR + tardivement positive et voyage aérien

*MINSANTE n° 2021-14 du 4/02/2021 et instruction n°6268/SG en date du 19 mai 2021 relative aux mesures sanitaires frontalières*

- Personne « guérie » mais avec un test RT-PCR tardivement positif voulant pendre l'avion pour venir ou partir de La Réunion.
- Possible attestation de voyage par l'ARS si le test positif date de > 15 jours et **< 6 mois** (MINSANTE 14)
- S'adresser exclusivement à : [ars-reunion-crise5@ars.sante.fr](mailto:ars-reunion-crise5@ars.sante.fr)
  - o certificat de non contagion par le médecin traitant
  - o copie du premier test positif.
  - o Copie du billet d'avion (il doit y avoir > 15 jours entre les dates portées sur ces deux documents)

# Rappel des types d'événement P0

Type d'évènement :	Code postal :
<input type="text" value="Aucun"/>	<input type="text"/>
<hr/>	
Aucun	
Etablissement médico-social	
Foyer de résidence ou pensionnat (jeunes, travailleurs...)	
Etablissement pénitentiaire	
Structure d'accueil et d'hébergement relevant de la protection judiciaire de la jeunesse	
Structure d'hébergement touristique	
Structure d'accueil du jeune enfant	
Evènement ou situation en milieu scolaire (notamment en cas de restauration collective)	
Evènement ou situation en milieu universitaire ou établissement d'enseignement supérieur	
Etablissement de santé publique ou privé	
Activité ou évènement sportif	
Activité ou évènement culturel	
Réunion privée dans un cadre familial, amical ou autre	
Rassemblement festif sur voie publique	
Rassemblement ou évènement en lien avec l'activité professionnelle	
Restauration collective en milieu professionnel	
Restaurant	
Bars	
Présence prolongée dans un transport collectif	
Autre lieu/évènement sans respect des gestes barrières	

**A ce jour, pas de possibilité de noter le type d'évènement pour les PC.**

# Cellule Technique d'Appui à l'Isolement



**Attention : la CTAI, ne propose pas de service de garde d'enfants, de plateau repas, d'achat de courses, arrêts de travail...).**



**Veillez renseigner au moins un accompagnement social.**

La/les prestation(s) d'accompagnement social suivante(s) demandée(s)

Sélectionnez un ou plusieurs besoins

Aide aux démarches administratives

Aide à domicile (aide-ménagère, portage de courses- dont médicaments- repas...)

Gardes d'enfants - de personnes dépendantes (âgées ou en situation de handicap)

Information sur les dispositifs de soutien psychologiques existants

Difficultés liées aux revenus (perte d'emploi, de revenu, remboursements de prêts ou dettes...)

Hébergement

Contact non avé

Contact hors bri

Appel de suivi va

à l

Date de l'appel :

**de masques, colis alimentaires...**



# Cellule Technique d'Appui à l'Isolement

## Isolement au centre dédié :

- Pour les CAS et les CONTACTS qui ont des difficultés à assurer leur isolement (familles, colocations, voyageurs), la CTAI peut proposer une solution d'hébergement.
- Il s'agit bien d'une possibilité d'hébergement qui est offerte aux personnes en ruptures d'hébergement **après évaluation préalable** de la situation.
- Ne jamais mentionner le lieu (Hôtel Le Victoria) d'isolement aux patients, lors de l'entretien téléphonique, car certaines personnes s'y rendent directement sans accord et parce qu'en cas de refus, cela pourrait poser problème.
- La CTAI est présente sur la plateforme : la solliciter directement ou donner le numéro à la personne : 06 93 13 25 87 ou 02 62 41 00 00

# Comment supprimer les doublons (P0) ?

- Pour supprimer les doublons :
  - ✓ Passez de diagnostic confirmé à → appel réussi → valider
  - ✓ Changez appel réussi à → en attente diagnostic → valider.
  - ✓ Mettez alors le dossier en négatif.
  - ✓ Le dossier est alors supprimé

# Comment supprimer les personnes contacts créées par erreur ?

Pour supprimer les personnes contacts, il faut :

- ✓ Cocher la case contact non avéré

## PRISES DE CONTACT

### Appels de contact tracing

Contacté(e) le :

Résultat :

Contact non avéré

Injoignable / Introuvable

Contact hors brigade

**!** Cette fiche concerne une situation non avérée qui n'a plus lieu d'être prise en charge par le dispositif tracing "contact covid". Dès validation de cette situation tracée par vos soins, vous pourrez procéder à la suppression immédiate de cette fiche via le bouton supprimer.

- ✓ Cliquer sur supprimer

TEST TEST

Supprimer ✕ Réserver

MODIFIER

NIR :

Date de naissance :

Statut: PC - Contact non avéré  
Depuis le 23/03/2021 05:53



## Fiche info- Situations particulières

<b>Pas de médecin traitant ?</b>	L'AM peut en indiquer un près de chez vous. Téléconsultation.
<b>Maladie chronique</b>	CAS ou CONTACT, symptomatique ou asymptomatique : contacter le médecin traitant afin d'éviter une aggravation de la maladie pendant l'isolement.
<b>Ecoute, soutien psychologique</b>	Appeler PSY-COVID 974 au <b>0 800 200 840</b> .
<b>Soutien logistique (courses ou autre)</b>	Cellule Territoriale d'Appui à l'Isolement (CTAI) : joignable de 9 h à 17 h 30 (7/7) : <b>0262 410 000</b> ou <a href="mailto:ctai974@pref974.fr">ctai974@pref974.fr</a> Située sur la plateforme commune ARS/AM.
<b>Isolement CAS ou CONTACT en dehors du milieu familial</b>	Possibilité d'accueil gratuit en centre d'hébergement. Passer par la CTAI.